AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

****

N° 33.2017

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Qui ont pris part à la délibération : 22 Pour : 22 Contre : 0

Date de la convocation : 22 mars 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt neuf mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. PEGOURIE. VICENS. Mmes FABREGAS. PONS. MM. IGOUNET. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. VERNIER.
Pouvoirs : M. BOISSET à Mme DETUYAT. Mme OVADIA à M. GADEN. Mme FOISSAC à Mme BALAGUE.
Absents excusés : MM. BOISSET. POUVILLON. RICAUD. Mmes SOULIER. VIGNE DREUILHE. ARMENGAUD. LABORDE. FOISSAC. ESTAUN. OVADIA.
Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : SDEHG – EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION ET ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN MERIC

Exposé :

Suite à la demande de la commune du 17 décembre 2015, concernant l'effacement des réseaux Basse Tension et Eclairage Public Chemin Méric – réf. : 11 AS 1/10, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire comprenant :

Basse tension – 2 AS 1 :
- Dépose de 360m de câbles aérien torsadés T150² et 130m de câbles torsadés T70² ainsi que les supports associés, le long du chemin Méric.
- Dépose de 90m de fils nu 4x48CU + 29CU à l'entrée du chemin Méric depuis la rue des écoles.
- Déplacement de 4 coffrets sur le chemin Méric au croisement de l'impasse de Pavant, à reculer contre le mur de clôture.
- Dépose d'un poteau béton au croisement du chemin Méric et de l'impasse des 4 vents, et à ré-implanter à l'entrée de l'impasse des 4 vents.
- Dépose d'un poteau d'arrêt et de la portée en T70² associée dans la rue des serres.
- Dépose du poteau avant la commune de Fonbeauzard et pose d'un poteau d'arrêt avec reprise du réseau aérien vers Fonbeauzard et de l'impasse d'en face.
- Réalisation de 420m de tranchée avec la pose de câbles souterrain, chemin Méric.
- Réalisation de 50m de tranchée avec la pose de câbles souterrain dans la rue des Serres.
- Fourniture et pose de coffrets de type émergence réseau.
- Fourniture et pose de coffrets de type CIBE pour la reprise des branchements existants.

Eclairage public – 2 AS 10 :
- Dépose de 14 lanternes sur poteau ainsi que leurs crosses chemin Méric.
- Dépose du réseau aérien EP d'environ 170m commun avec la basse tension raccordé sur la commande du P11 RAUDELAUZETTE et dépose de cette commande.
- Dépose du réseau aérien EP d'environ 230m commun avec la basse tension raccordé sur la commande du P530 CROIX BENITE.
- Réalisation d'un réseau souterrain d'éclairage public sur 420m de long à raccorder sur la commande P530 CROIX BENITE.
- Fourniture et pose de 15 ensembles d'éclairage public composé d'un mât cylindro-conique de 6 mètres de hauteur équipé d'une lanterne appareillage LED de type routière bi puissance 50 /25 W.
- Fourniture et pose d'une lanterne sur le support à implanter avant la commune de Fonbeauzard.
- Fourniture et pose d'une horloge astronomique sur la commande P530 CROIX BENITE et rénovation de celle-ci si nécessaire.
- Fourniture et pose de prises guirlandes sur chaque candélabre et sur le dernier poteau béton.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	43 827 €
• Part SDEHG	172 000 €
• **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)**	**59 173 €**
Total	275 000 €

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 82 500€. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune.

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. VICENS, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'Avant-Projet Sommaire présenté.

Article 2 : de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante.

Article 4 : de solliciter l'aide du Département pour la partie relative au réseau télécommunication.

MAIRIE D'AUCAMVILLE (Haute-Garonne)

Le Maire,

Gérard ANDRE

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20170329-29032017_33-DE
Reçu le 01/04/2017

AUCAMVILLE